|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Mail | **MODELE D’ARRETE** | |
| **Objet :** ALLOCATION TEMPORAIRE D’INVALIDITE | **Date :**  03/2022 |

**ARRETE D'ATTRIBUTION D'UNE ALLOCATION TEMPORAIRE D'INVALIDITE**

Le maire / le président de ..........

Vu les articles L. 417-8 et L. 417-9 du code des communes,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°77-812 du 13 juillet 1977 relatif au régime de sécurité sociale des fonctionnaires territoriaux stagiaires (en cas d'accident de service survenu durant le stage),

Vu l'article 7 du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 relatif à la rémunération, notamment, des personnels territoriaux,

Vu le décret n°2005-442 du 2 mai 2005 relatif à l'attribution de l'allocation temporaire d'invalidité,

Vu la demande d'allocation formulée le ............ par .......... (nom, prénom, grade),

Vu l'arrêté du ....... prononçant la titularisation de ....... à compter du ......... (en cas d'accident de service survenu durant le stage),

Vu l'avis du ............. de la commission de réforme,

Vu l'avis favorable du ............. de la Caisse des dépôts et consignations.

**ARRETE**

Article 1er : Il est attribué à .......... (nom, prénom, grade) affilié(e) à la CNRACL sous le numéro ....., dont la consolidation a été officiellement constatée le .......... et qui a repris ses fonctions(\*) le .........., une allocation temporaire d'invalidité calculée sur la base d'un taux de ............, et dont le montant mensuel s'élève donc à .........

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé(e) ; ampliation en sera adressée au directeur de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à ....... , le .......

Nom, prénom et qualité de l'auteur

Signature

Le Maire (Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand soit par voie postale : 6 cours Sablon CS 90129 63033 Clermont Ferrand cedex 1 ou bien par voie électronique sur le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : ………………

Signature de l’agent :

(\*) Une ATI peut également être attribuée :

- sans que le fonctionnaire ait interrompu ses fonctions

- sans que le fonctionnaire ait pu reprendre ses fonctions parce qu'il a, entretemps, atteint la limite d'âge ou été radié des cadres